

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2025_030 du samedi 27 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq à 09 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, GABRIEL Didier, SELETTI Marie Dominique, BROS FACER Virginie

Absent : /

Procuration : /

Secrétaire de séance : COT Mélanie

Date de convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 16/09/2025

Convention prêt de matériel

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de besoins ponctuels en outillage de travaux nécessaires à la mise en œuvre des missions confiées à l'agent technique communal.

Suite aux échanges avec le Centre de Gestion de l'Ariège, il a été envisagé la possibilité de louer, de manière ponctuelle, les dits outils, à l'employé technique communal. Cette solution proposée par le Centre de Gestion de l'Ariège à libre cours sur plusieurs autres communes et nécessite une convention entre l'agent et la commune.

Il s'agit également d'encadrer le tarif de prêt.

Madame la Maire, en accord avec l'agent technique communal, et sur les conseils du Centre de Gestion de l'Ariège, propose une location au tarif journalier de 15 €.

Madame la Maire a rédigé une convention entre les deux parties. Celle-ci a été validée par le Service de Gestion Comptable de Pamiers et elle souhaite la soumettre à l'avis du Conseil Municipal.

Madame la Maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal. Il n'émet pas d'objections ni de modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Madame la Maire :

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025

Date de reception de l'AR: 07/10/2025

009-210900841-DE_2025_030-DE

A G E D I

- à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
 - à mandater les dépenses liées à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré à Castex, le 27/09/2025

La secrétaire de séance
COT Mélanie

Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 07 OCT 2025
Après dépôt en sous-préfecture le 07 OCT 2025
Après publication ou notification le 07 OCT 2025

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025

Date de réception de l'AR: 07/10/2025

009-210900841-DE_2025_030-DE

A G E D I